Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 52

Artikel: La révision de l'indice des prix : politique et statistiques
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1029326

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine public 52
J.A. Lausanne

La révision de l'indice des prix: Politique et statistiques

Dans notre numéro 50, en éditorial, nous formulions des réserves sur la manière dont se prépare la révision de l'indice des prix. Rappelons qu'on s'avise, aujourd'hui, que la part de l'alimentation et du logement est trop forte dans la moyenne de ces prix. L'indice ne correspondrait plus aux habitudes actuelles de la consommation : aussi désire-t-on tenir compte de nouveaux biens dans sa calculation; bref, on a décidé de le moderniser.

Dans le « Coopérateur suisse », M. Wunderle, collaborateur économique de ce journal, conteste le bien-fondé de nos craintes.

Résumons quelques points de son argumentation : Rien ne permet de dire si le nouvel indice atténuera ou amplifiera le renchérissement. Certes, l'introduction dans les calculs de certains biens produits industriellement aura peut-être un effet stabilisateur (TV, automobiles, à supposer que ces produits soient pris en considération). Mais d'autre part, on englobera dans le nouvel indice certains services, qui subissent toujours fortement le contrecoup des hausses de salaires. Dans quel sens ira le nouvel indice ? Toute supposition, lancée dans le vide, est gratuite, dit M. Wunderle.

La statistique établira des moyennes sur la base des habitudes de consommation. C'est là un critère scientifique, donc inattaquable. La statistique ignore les intérêts particuliers.

Enfin, dit M. Wunderle, les salaires ne sont pas enchaînés à l'indice. Ils peuvent aller au-delà. Les améliorations du salaire réel dépendent de la combativité des syndicats, des possibilités de l'économie. Mais personne n'a intérêt à saper la confiance dans l'indice des prix. Il n'a qu'une valeur relative, certes, mais il ne doit pas être l'objet de contestations.

C'est un instrument de mesure, impartialement étalonné.

La statistique, un service social

Ces remarques permettent d'ouvrir le débat. On s'étonne d'ailleurs qu'il n'ait pas été engagé plus tôt. Peut-on imaginer décision plus lourde de conséquence que la révision de l'indice qui est devenu la base de discussion de la réadaptation de millions de salaires ? Les virgules et les décimales de l'indice deviennent pour chaque ménage des francs. Et ce brassage des salaires passerait comme lettre à la poste ?

Comme M. Wunderle nous pensons que les services de la statistique doivent pouvoir travailler dans une totale indépendance à l'égard de l'Etat. Quoi de plus pénible en effet que les maquillages par ordre politique. La France nous en a donné pendant longtemps le pénible exemple : chaque gouvernement à qui mieux mieux triturait le S.M.I.G. et sapait la confiance. Mais il faudrait se poser aussi la question : en Suisse, aujourd'hui, les services de statistiques travaillent-ils dans la sérénité scientifique ? Quand M. Schaffner refuse, avec d'évidentes arrière-pensées politiques, un relevé intermédiaire des loyers en automne parce qu'il aurait de fâcheuses répercussions sur l'indice, juste à la veille de la réadaptation des salaires en fin d'année, où est l'objectivité ?

Et, dans quelles conditions fut annoncée la révision ? M. Schaffner s'en félicitait : le nouvel indice stabiliserait la hausse du coût de la vie. Il ne le disait pas en statisticien, mais en homme politique. Et quand M. Déonna, dont on connaît les attaches, ou, tout récemment encore, quand M. Samuel Schweizer parlant devant les actionnaires de la Société de Banque Suisse attendent du nouvel indice qu'il tempère le renchérissement, parlent-ils avec l'objectivité du savant ou en hommes qui défendent, engagés comme ils le sont dans la bataille économique, des intérêts particuliers ?

L'objectivité scientifique, oui. Mais nous ne l'avons guère rencontrée jusqu'ici chez ceux qui abordent ce problème.

Modernisation et révision

Imaginons que les œufs en conserve ou la permanente à chaud soient pris en considération par l'indice des prix. Aujourd'hui nous ne mangeons plus que des œufs frais, les permanentes se font à froid. L'indice devra, à moins de devenir un document sur les mœurs et coutumes de 1939, tenir compte de ces nouveaux usages. Personne ne le conteste.

En revanche, il n'échappe à personne que l'économie suisse va traverser durablement une période de renchérissement due à la hausse du loyer de l'argent qui se répercute de manière directe sur les prix agricoles et les logements, libérés, de surcroît, de tout contrôle.

Or la pondération de l'indice actuel (alimentation 40 %, logement 20 %) est telle que ces hausses s'inscriront avec force dans la statistique des prix. Une révision atténuerait peut-être ces fâcheux effets. C'est la raison pour laquelle MM. Schaffner ou Déonna ou Schweizer la souhaitent. La révision doit donc être distinguée d'une simple modernisation. Or c'est de révision qu'il est question.

Pondération et politique

Les ingénus de l'objectivité scientifique rétorquent ceci. La pondération doit tenir compte de l'importance de divers postes de dépenses dans les budgets des employés et des ouvriers. L'alimentation représente, en moyenne, le 25 % des dépenses d'un ménage, la pondération doit être pour des raisons objectives de 25 % et non de 40 %.

Ici commencent les problèmes politiques. Qu'est-ce qu'une moyenne ? Quelle amplitude de salaires entre en ligne de compte dans le calcul de cette moyenne, quels bas salaires, quels hauts salaires ?

Or les dépenses de consommation dépendent étroitement du niveau du salaire. Plus la situation est modeste, plus les dépenses primaires (alimentation, habillement, logement) sont déterminantes. Comme M. Wunderle le remarque, il pourrait être injuste de calculer les salaires ou les rentes les plus pauvres sur la base d'un indice qui concerne d'autres catégories professionnelles.

Le choix est donc politique. La statistique ne le dicte à personne; elle est aveugle. Prendra-t-on en considération les salaires les plus bas, les salaires moyens, la moyenne de tous les salaires ? Voilà qui mériterait un débat public et politique !

Pour un indice des dépenses primaires

Notre thèse est la suivante : Il faut conserver un indice qui soit avant tout celui des dépenses primaires. Ces dépenses-là sont peu compressibles. Certes, vous avez la liberté de vous nourrir de cervelas plutôt que de gigot d'agneau, de sauter un repas, de vous contenter d'un deux pièces, de mettre le piano dans la cuisine, de renoncer à acheter un nouveau complet et d'user jusqu'au bout les pantalons de grand-père. Mais cette marge de liberté est réduite : primum vivere.

En revanche, une fois satisfaits les besoins primaires commence votre liberté : aimez-vous les livres, les voyages, les filles aux yeux bleus, le bâti sur pierre ou les nouvelles décapotables ?

Le niveau de vie tient à cette marge de liberté. La hausse des dépenses primaires, non compensée, la réduit. M. Wunderle ne répond pas à cette critique fondamentale. **Pour nous la hausse du beefsteak n'est pas compensée par la baisse d'un appareil TV. La hausse du beefsteak diminue notre liberté de dépense.**

(Suite page 4)

Bi-mensuel romand
N° 52 12 mai 1966

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs
Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Jean Amiguet
André Gavillet
Marx Lévy
Pierre Liniger
Serge Maret
Jean-Jacques Leu
C.-F. Pochon

Le N° 53 sortira de presse le jeudi 26 mai 1966

La révision de l'indice (suite)

L'actuel indice

L'indice d'aujourd'hui n'est pas parfait, certes, mais il repère les variations des dépenses primaires. On ne saurait donc l'abandonner sans autre.
Certes, nous reconnaissons qu'il est peu scientifique d'indexer l'ensemble de tous les salaires, y compris les hauts salaires, sur cet indice. Si la hausse du prix du lait faisait monter l'indice de 1 %, faudrait-il augmenter Monsieur 40 000 francs de 400 francs ? Il ne consomme pas pour 400 francs supplémentaires de lait.
L'indice des dépenses primaires devrait donc jouer automatiquement pour tout revenu jusqu'à 15 000 fr., (ce chiffre serait à déterminer de plus près) ou pour la tranche des 15 000 premiers francs de n'importe quel salaire.
Une telle décision serait et ne pourrait être conçue que dans le cadre d'une politique d'ensemble.
Deux points devraient notamment être retenus.

— L'aide à la famille. Le poids des dépenses primaires est en effet directement proportionnel à l'importance des charges familiales.
— L'amélioration des salaires réels serait à rattacher à d'autres indices. Sur ce point les remarques de M. Wunderle sont pertinentes. Entrerait d'abord en ligne de compte la productivité nationale qui devrait chaque fois entraîner une amélioration des salaires réels.

Ce serait donc toute une nouvelle politique des revenus qui devrait être discutée.
Notre propos pour aujourd'hui est de rappeler que la révision de l'indice des prix est à la fois un problème de statistique et de politique.
Il serait temps que le débat soit largement ouvert. Les salariés et leurs associations ont un intérêt primordial à ne pas céder à l'illusionisme scientifique. La discussion est d'une importance capitale. Elle touche à notre niveau de vie.

P.S. — Nous savons que les milieux agricoles souhaitent ardemment la révision de l'indice. En effet on accuse injustement les paysans d'être responsables des hausses à chaque adaptation des prix agricoles. C'est pourquoi ils auraient intérêt à ce que l'indice soit celui des dépenses primaires seules, dont le rôle serait clairement défini.

C'est au pendu à payer sa corde

On sait que les emprunts sont en Suisse soumis à autorisation. Les emprunts indigènes doivent prendre rang et respecter un ordre de calendrier décidé par la Banque nationale. Les emprunts étrangers, eux, qui, jadis, étaient soumis à autorisation sont aujourd'hui soumis de surcroît à un filtrage serré puisqu'ils ont passé de un milliard en 1961 à quelque 300 millions en 1965.
Nous avions déjà eu l'occasion d'en citer quelques-uns. Car, malgré les restrictions, les compagnies pétrolières étaient outrageusement bien servies. The British Petroleum (en novembre 1965) : 45 millions; Transocean Gulf Oil Company (en octobre 1965) : 45 millions; Compagnie de Raffinage Shell (Suisse) (en septembre 1965) : 25 millions; mais il manquait le fleuron.
Esso Standard, France, a été autorisée à émettre sur le marché suisse du 13 au 18 mai un emprunt de 60 millions. Le taux est avantageux pour l'emprunteur : 5 %. La Standard offre évidemment autant de garanties qu'un canton suisse.
Peu importe qu'il s'agisse d'Esso France, c'est en fait la même société qu'Esso Suisse engagée dans le rachat des Raffineries du Rhône. Ainsi après le premier acte : le dumping imposé par les grandes compagnies, l'épargne suisse (insuffisante pour satisfaire les besoins nationaux) est sollicitée au deuxième acte pour financer en Europe et en Suisse le rachat de l'entreprise mise à genoux.
Certes, il est admissible que le marché suisse ne soit pas entièrement fermé aux emprunts étrangers. Mais un peu de tact et de sens psychologique pourrait intervenir dans le choix du moment et des emprunteurs.
Les autorités suisses n'ont pas levé le petit doigt pour défendre une entreprise nationale, alors qu'avec empressement elles permettent aux monopoles étrangers de financer leurs investissements.

Or le même jour, on pouvait lire, dans « Le Monde », que le libéral gouvernement allemand, sans aucune base légale, mais par pression diplomatique, avait empêché le rachat par la Texas Oil de la Deutsche Erdoel Aktiengesellschaft.
« Le jeudi 28 avril les négociateurs américains furent reçus à Bonn par M. Schmücker, ministre de l'économie. On parle aussi d'une intervention personnelle de l'ambassadeur américain, M. Mac Ghee, lui-même pétrolier — et de surcroît Texan — qui aurait invité ses confrères à ne pas insister. L'ambassadeur avait lui-même été chapitré par M. Westrick, ministre d'Etat et conseiller personnel du chancelier Erhard. »
C'était en Allemagne.

Nestlé au Comptoir

Nestlé est un des grands de ce monde et nous nous étions plu à décrire son empire. Nestlé, le 6 mai, à Lausanne, tenait son assemblée générale et fêtait le centenaire de sa fondation.
Pour marquer l'événement, la holding offrait à ses actionnaires qui venaient de voter 20 millions pour la création d'une fondation destinée à promouvoir la recherche alimentaire en faveur des pays où règne la faim, Nestlé offrait un « pique-nique » de 30 francs par tête et une boîte de fondants d'un kilo et demi (l'emballage est à déduire).
Ce fut chose plaisante que la réunion des quelque 4000 porteurs de parts, fringalant et décidés à « profiter ». On aurait dit qu'ils avaient affaire à l'Etat; ils en oubliaient les traditionnelles vertus d'économie de la propriété privée. C'est Nestlé qui payait.
Le vin (Dôle et Dézaley) était à discrétion. Il n'en fut bu qu'en proportion des soifs. Mais la surprise fut grande lors du décompte. Il avait disparu un nombre surprenant de bouteilles : rebouchées et emportées ? Nestlé payait.
Le menu peuple des actionnaires découvrait le communisme de la prise sur le tas.

Effectifs en baisse et paix larvée

A la fin de 1965, l'Union syndicale suisse comptait 449 604 membres. En une année, elle a perdu 1078 membres. En 1964 déjà un recul avait été enregistré.
La Correspondance syndicale suisse qui publie ces chiffres fait remarquer que l'an dernier les travailleurs occupés dans l'industrie et le bâtiment ont diminué de 2,9 %. En comparaison la perte de 1000 syndicalistes (0,2 %) est modeste.
L'explication est à la fois juste et insatisfaisante. Les ouvriers de fabrique verront leurs effectifs diminuer, régulièrement, à l'avenir; mais d'autres secteurs professionnels se développent. Ce n'est qu'en attirant de nouvelles professions que le syndicalisme renforcera ses positions.
Il est d'ailleurs alarmant de constater que dans l'atmosphère de la paix du travail le patronat mène actuellement une offensive discrète, sournoise et efficace pour empêcher la syndicalisation des cadres d'entreprise. Les témoignages en deviennent si nombreux que la trêve du silence risque d'être bientôt rompue !

Ce n'est pas nous que le disons

Proposition de la section de Berne au congrès fédératif des ouvriers du commerce, transport, alimentation (FCTA) :
« Le Comité directeur est chargé d'intervenir auprès de l'Union syndicale suisse, afin que celle-ci entame le plus rapidement possible des tractations avec les fédérations affiliées en vue de faire des journaux de différentes fédérations un organe attrayant de l'U.S.S.
Le Comité directeur devra rapporter au plus tard au prochain Congrès fédératif ordinaire sur ses tractations et leur résultat ».

Les comptes de « Domaine Public »

Conformément à l'engagement que nous avions pris de publier nos comptes, selon la tradition de la presse syndicaliste du début du siècle, nous avions, il y a vingt numéros, publié les résultats de l'exercice 1963 et 1964.
Voici ceux de 1965 :

Comptes de profits et pertes

Association :

Finance des associés [1]		200.—
Dépenses [2]	95.05	

Journal

Abonnements		15 225.50
Vente au numéro [3]		1 214.90
Dons [4]		827.80
Imprimeur	14 352.70	
Frais généraux	682.45	
Frais de port	534.15	
Frais pour envoi [5]	120.75	
Abonnement à d'autres revues	153.50	
Bénéfice [6]	1529.60	
	17 468.20	17 468.20

Bilan au 31 décembre 1965

Actif		Passif	
Caisse et portefeuille	100.25	Compte transitoire	135.50
Chèques postaux	9651.90	Réserve pour amortissement du déficit technique	9616.65
	9752.15		9752.15

[1] Deux nouveaux associés ont rejoint les onze fondateurs de D.P. On devient membre de l'association par un versement de 100 francs. En cas de déficit 500 francs pourraient être exigés.

[2] Désireux de participer à l'assemblée générale des Raffineries du Rhône, nous avions acheté une action de cette société. Mais à la date annoncée personne d'entre nous ne sera libre; aussi allons-nous revendre cette action. C'est pourquoi elle figure au portefeuille du bilan pour la valeur de 100 francs. Cette triste faillite des R.R. nous aura malgré nous rapporté 5 francs. Nous nous en excusons auprès des pauvres petits actionnaires.

[3] En notable augmentation. Le numéro est facturé 0 fr. 35 au distributeur. La vente moyenne par numéro est donc d'environ 170 exemplaires.

[4] Nous ne recevons de subventions d'aucune sorte et de personne. Les dons sont ceux de nos amis.

[5] Rappelons que tout changement d'adresse est coûteux, exigeant une nouvelle plaque adresse. Merci à ceux qui couvrent les frais en acquittant 0 fr. 50.

[6] Le bénéfice léger nous a permis de résorber à peu près l'inévitable déficit de lancement. En effet, les 9616.65 qui figurent en réserve au bilan correspondent à peu près aux 900 abonnements renouvelés dès décembre et qui au 31 décembre nous engagent encore pour 16 numéros à 0 fr. 60.

Les comptes ont été établis par Serge Maret, vérifiés et approuvés le 6 mai 1966.